

No 14 Séance du Conseil général du jeudi 13 septembre 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 13
3. Comptes 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. a) Nomination du Bureau du Conseil général
b) Nomination de la Commission financière et de gestion
5. Motion du groupe Canette *"visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"*
6. Divers

1. Appel

Mme Gilliane Bürli, présidente, ouvre la 14^{ème} séance de la législature.

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Froelicher Thomas, Hasler Reynald, Jeanneret Jean-Marc, Linder Thierry, Stooss Philippe.

36 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Présidente:	Mme Gilliane Bürli	PSL
Secrétaire:	M. Michael Jacot	PLR
Questeurs:	Mme Wenger Patricia	UDC
	M. Thierry Linder	CAN

2. Procès-verbal no 13

M. Gilles Boillat constate avoir changé de prénom en page 149. Remplacer Denis par **Gilles**.

Le Conseil général accepte, à 34 oui, une abstention, le procès-verbal n°14 avec la modification demandée.

3. Comptes 2017 et rapport de la Commission financière et de gestion

La parole est donnée à M. Roland Spring, président et directeur des finances, lequel estime qu'il est toujours plus facile de s'adresser au législatif lorsque les comptes sont bénéficiaires, comme l'année dernière. L'année 2017 s'annonçait difficile et le budget en tenait compte en prévoyant un déficit de CHF 450'000.-, supportable pour nos finances communales. Il était basé sur une quotité d'impôt de 70. Malheureusement la votation cantonale dite *Rifront*, perdue en septembre pour quelques centaines de voix, péjore nos finances de CHF 470'000.- supplémentaires. De plus, nous avons eu une diminution importante des rentrées d'impôts des personnes physiques, en partie compensée par les personnes morales. Heureusement nous avons pu prélever de notre réserve de politique conjoncturelle, créée en 2016, un montant de CHF 550'000.-, ramenant ainsi notre déficit, pour l'exercice 2017, à CHF 555'900.-. Les comptes ont été bien maîtrisés. L'écart entre le budget et les comptes est minime. A fin 2016, le compte autoporteur des déchets ménagers était encore négatif, ce n'est plus le cas à fin 2017; tous les comptes autoporteurs ont une réserve positive. Le déficit de l'année 2017 provient principalement des reports de charge du canton sur notre Commune. Il sera encore aggravé en 2018 suite à une bascule d'un point d'impôt. Afin de terminer sur une note positive, M. Roland Spring rappelle que le taux moyen de la dette a encore baissé, la fortune communale dépasse les 9 mio et le coefficient communal reste parmi les plus attractifs du canton. Il remercie le législatif d'accepter les comptes 2017 et se tient à disposition.

Prise de paroles des commissions.

La CFG, au nom de M. Bernhard Wenger, remercie le Conseil communal et l'administration pour la présentation des comptes et leurs commentaires. La commission a obtenu, en toute transparence, toutes les informations demandées. Au vu de la situation financière de notre Commune et suite à la présentation de la société fiduciaire BDO SA, la CFG s'associe à notre exécutif dans le souci de développer une vision globale de la gestion financière de notre commune afin de garantir sa pérennité. La CFG remercie également le Conseil communal et l'administration de l'introduction du tableau du suivi des crédits d'engagement ainsi que de sa mise à jour. Les commissaires se sont interrogés principalement sur les points suivants :

- A ce jour, nous avons constaté que tous les comptes autoporteurs sont au vert avec une importante réserve pour le compte de l'eau qui permettra d'envisager les travaux de la CENE.
- Nous avons pris note qu'un certificat énergétique a été effectué pour le collège primaire ainsi que pour La Garenne. Afin d'optimiser les économies d'énergie, la CFG souhaite une planification de ces travaux.

Le déficit structurel de CHF 1'106'000.-, essentiellement dû au report de charges du canton sur notre Commune, est ramené à CHF 556'000.- par l'utilisation partielle de la réserve conjoncturelle judicieusement créée par le Conseil communal lors de l'exercice précédent.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, relate qu'après examen des comptes 2017, il n'a pu que constater que les comptes 2017 étaient déficitaires. Par contre, les comptes autoporteurs sont positifs et la fortune reste stable pour l'instant. Pour l'avenir, le PLR craint que les charges augmentent, notamment dues au report des charges cantonales, ce qui signifie qu'il va falloir envisager des économies conséquentes dans divers secteurs. Nous devons donc être très vigilants. Le PLR saisit l'occasion pour remercier l'administration pour la mise à jour du tableau des crédits d'engagement en cours qui nous octroie une bonne vision des dépenses. Le groupe PLR accepte les comptes 2017 à l'unanimité.

Vu la conjoncture et le report de charges effectué par le Canton sur les communes, le PSL, par Mme Maura Bottinelli, accepte les comptes à l'unanimité et remercie l'administration et la comptabilité pour leur excellent travail.

Le groupe UDC, par M. Stephan Bovet, accepte les comptes 2017, "même en grinçant les dents, on n'a pas le choix", à l'unanimité.

La présidente passe en revue les comptes 2017, chapitre, par chapitre. Elle conclut en confirmant l'excédent de charges de CHF 550'967.52. Dans les comptes de fonctionnement par nature, elle signale que la charge globale communale s'élève à CHF 23'115'166.-.

Passage au vote. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Avant d'aborder le point 4, la présidente demande si des questions ou des remarques sont à formuler par rapport au:

- Rapport d'activité 2017 du CESC;
- Comptes 2017 de l'Association "La Gazouille";
- Comptes 2017 de la Fondation de la piscine;
- Comptes 2017 et rapport de gestion et d'activité du CAP 2017;
- Comptes 2017 du C2T.

4. a) Nomination du Bureau du Conseil général b) Nomination de la Commission financière et de gestion

- a) La présidente propose de passer dans l'ordre des postes et d'applaudir tout le monde à la fin.

Le poste de président revient à l'UDC,	par <u>M. Yves Jakob</u> ;
Le poste de 1 ^{er} vice-président revient au Cannette,	par <u>M. Cédric Caillet</u> ;
Le poste de 2 ^e vice-président revient au PLR,	par <u>Mme Nadine Schouller</u> ;
Le poste de secrétaire revient au PSL,	par <u>M. Marc Juan</u> ;
Le poste de secrétaire-adjointe revient au Cannette,	par <u>Mme Cindy Kohler</u> ;
Le poste de 1 ^{er} questeur revient au Cannette,	par <u>M. Thierry Linder</u> ;
Le poste de 2 ^e questeur revient au PLR,	par <u>Mme Claire-Anne Frii Ryser</u> .

Applaudissements dans l'assemblée.

La présidente confirme que le Bureau 2018/19 est constitué.

- b) La présidente demande aux groupes de présenter leur(s) candidat(s).

Le PLR re-présente Mme Nadine Schouller et M. Michael Jacot;
L'UDC re-présente M. Bernhard Wenger;
Le Cannette présente et re-présente M. Gilles Boillat et M. Jacques Savoy;
Le PSL, re-présente Mmes Gilliane Bürli et Maura Bottinelli.

La présidente confirme la constitution de la CFG. Félicitations et applaudissements suivent.

Avant de passer au changement de bureau, la présidente tient à remercier ses collègues, secrétaire et questeurs, pour l'avoir entourée avec sérieux et efficacité. Elle remercie également les conseillers communaux et les conseillers généraux pour leur implication dans la vie politique de notre Commune. Elle remercie tout le monde pour leurs débats engagés, le plus souvent respectueux de l'adversité, ce qui rend nos séances fructueuses et lui a donné beaucoup de satisfaction à les mener. Elle souhaite une bonne continuation à tous.

Applaudissements et remerciements.

Une pause de 5 minutes est octroyée pour effectuer le changement de Bureau.

Prise de parole du nouveau président du Conseil général, M. Yves Jakob. Applaudissements de bienvenue.

"Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux,

C'est pour la deuxième fois de ma vie que j'ai l'honneur de pouvoir bénéficier de la seule place où nous sommes bien assis dans cette salle pleine d'histoire. Cet avantage est symbolisé par ce vénérable fauteuil, qui est là depuis bien des décennies et qui a été occupé par beaucoup d'autres personnes qui ont assumé la lourde tâche de présidente ou de président de notre législatif. Avant toute chose, je tiens à remercier notre ancienne présidente, qui vient de me transmettre, non pas les clés de ce bâtiment historique, mais la traditionnelle clochette qui m'a permis d'ouvrir les débats. Mme Gilianne Bürli, je vous remercie d'avoir assumé votre mandat de présidente du Conseil général durant la 2^e année de notre législature, de manière exemplaire, sans jamais vous énerver et aussi de nous maîtriser durant nos délibérations. Je me présente brièvement, pour celles et ceux qui ne me connaissent pas. Je suis arrivé dans notre beau village, il y a 40 ans cette année. Je suis marié et père de 2 enfants qui sont adultes. J'adore notre coin de terre et je suis fier d'y vivre. Dans le passé, je me suis engagé dans de belles aventures pour faire rayonner Le Landeron. Une des plus belles fut la Fête des Vendanges de Neuchâtel en 2011. J'ai également passé des moments extraordinaires durant les camps de ski et où ma seule récompense était les sourires et les mercis des enfants. Actuellement je travaille comme enseignant dans le secteur du gros-œuvre à 100% au CBMP de Colombier. Durant l'année qui vient, nous aurons d'importantes décisions à prendre qui nous engageront pour quelques années. Ces décisions ne seront pas prises de gaieté de cœur mais nous engagerons notre responsabilité pour l'avenir de notre Commune. Nos débats seront intenses, passionnants, mais surtout passionnés, en venant du fond de chacun d'entre nous, avec nos convictions. C'est pourquoi je compte sur vous pour que nos débats se déroulent sereinement et dans les us et coutumes de nos institutions. Je vous demande que, durant nos séances, nous respections le protocole selon notre règlement organique et que nous puissions vivre les séances du Conseil général sereinement. D'importantes décisions devront également être prises dans les syndicats dont nous faisons partie c'est pourquoi nos représentants doivent rapporter les propositions ou les décisions dans leurs groupes respectifs afin que nous soyons informés et que nous puissions en discuter durant nos séances de groupe. Me voici arrivé à la fin de mon discours et je vous remercie de votre attention. Je vous propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, à savoir la motion du groupe Canette "visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron".

Applaudissements dans l'assemblée.

5. Motion du groupe Canette "visant à demander l'organisation par le Conseil communal d'une consultation du peuple landeronnais au sujet du futur institutionnel du Landeron"

La parole est donnée au Canette par M. Gregory Mallet, lequel relève que visiblement ce soir, le législatif n'est pas très bavard, ce qui risque de changer dans les prochaines semaines. Il n'a pas été prévu, à moins d'une exultation et d'une forte demande des conseillers, de demander le vote ce soir. La motion consiste en une présentation brève et un vote la fois suivante. Le Canette n'a pas prévu de demander l'urgence donc l'essentiel, pour ce soir, est dans le texte présenté. Le tout sera développé plus à fond lors de la prochaine séance, vers 23h00 donc il faudra bien s'y faire. M. Gregory Mallet relève qu'avec peu de temps, le Canette a écrit aux représentants de groupe car l'objectif n'est pas de faire un coup politique. Donc si d'autres groupes, après avoir analysé le texte, souhaitent s'y joindre, c'est volontiers que cette motion devienne bipartite, tripartite ou quadripartite. Les groupes ne doivent pas hésiter à le faire savoir.

Le président confirme que le point sera discuté lors de la prochaine séance du législatif.

6. Divers

M. Christian Muriset relève tenir entre ses mains, le cahier épais des finances de la Commune, résultat d'un travail de longue haleine dont le principal auteur est évidemment le responsable des finances qui a défendu, de manière consciencieuse et intègre, les intérêts de notre Commune pendant 35 ans. Dès lors, il est difficile de l'ignorer. Il note trouver dans le livre un organigramme du personnel communal, dans lequel le responsable des finances est tout simplement écarté et inexistant. "Qu'on oublie d'enlever un collaborateur déjà parti, je veux bien, mais pas dans ce sens-là". M. Christian Muriset ne trouve pas seulement malheureux qu'on puisse discréditer une personne mais également choquant. Au-delà, des finances la Commune est aussi une aventure humaine. Il remercie de ne plus reproduire une telle situation.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, demande que le Conseil communal, se penche sur la possibilité de créer une ou deux stations de vélo publics, comme cela a été fait dans plusieurs communes du canton. A Marin, pour exemple, les coûts de l'installation ont été complètement couverts, grâce à la publicité.

Le Conseil communal, par M. Frédéric Matthey, rapporte que le service des communes et le Conseil d'état ont approuvé le règlement concernant l'utilisation du fonds communal sur l'énergie que le législatif a accepté en date du 15 mars 2018. Comme Le Landeron n'a pas de réseau moyenne tension, le Conseil communal n'avait pas fait mention de celui-ci. Le service des communes a simplement ajouté ce point car il doit figurer selon la loi cantonale en spécifiant que si un jour notre localité a un réseau de moyenne tension, une taxe de 0.1 centime, par kwh, serait prélevée pour le fonds de l'énergie. Pour rappel, en comparaison, la taxe pour la basse tension est de 0.3 centime par kwh. Il s'agit d'une simple information. Le Conseil d'état a la compétence de simplement amender et donc le Conseil communal n'a pas besoin de re-présenter le règlement au Conseil général.

Mme Gilliane Bürli présente ses excuses et demande que soit ajouté au procès-verbal de la séance, son oubli de souhaiter une bonne année de présidence à M. Yves Jakob.

M. Yves Jakob adresse ses remerciements à la présidente.

M. Roland Spring, président de Commune, souhaite au nom du Conseil communal, une bonne année à son nouveau président et à toutes les personnes nommées ce soir. Il relève que le retrait de notre comptable sur l'organigramme est une malheureuse erreur. L'ayant notifié, il l'avait fait remarqué à l'administration. L'objectif n'est pas de tracer à ce jour de l'organigramme notre comptable. Nous aurons l'occasion de fêter notre collaborateur partant à la retraite, lors d'un prochain Conseil général. Il souhaite par ailleurs excuser, M. Michel Hinkel, administrateur, lequel est souffrant depuis le week-end. Il adresse à ce dernier ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. M. Roland Spring rappelle également les mesures que le Conseil communal souhaite introduire lors du prochain législatif du mois d'octobre. Le Conseil communal s'est réuni à plusieurs reprises, puis avec la CFG, afin de lister toute une série de mesures que l'exécutif souhaite valider soit par des arrêtés (qui seront présentés au mois d'octobre), soit par des restrictions dans le budget (discutées au mois de décembre), soit éventuellement plus tard, une fois tous ces dossiers traités. Et, afin de partager la même information que celle transmise aux chefs de groupes, le *listing* sera adressé aux conseillers le lendemain, incluant les remarques de la CFG. Il s'agit d'un document de travail, non définitif et susceptible d'évoluer. Enfin, M. Roland Spring, présente M. Nicolas Arizzi, successeur de M. Christian Persoz. Né le 22 mai 1982, marié et papa de trois enfants (6, 4, 2 ans), ce nouveau collaborateur vit actuellement à La Neuveville. Titulaire d'un Baccalauréat en Sciences économiques, option gestion d'entreprise obtenu à l'Université de Neuchâtel, il possède également une maîtrise universitaire en Comptabilité et Finance de la Haute Ecole de Commerce de Lausanne. Monsieur Arizzi travaillait auparavant auprès de la ville de Morges.

Applaudissements de bienvenue dans l'assemblée.

M. Roland Spring, convie les conseillers à une petite agape au Caveau, qu'il notifie un peu moins riche que les précédentes années...

Le nouveau président, M. Yves Jakob, lève la séance. Il est 20h15.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan